

REGLEMENTATION INCENDIE DANS LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS ET LEUR REHABILITAION - Distanciel

Cette formation présente les dispositions constructives et les contraintes techniques liées à la réglementation incendie appliquée aux différents types de bâtiments neufs ou en réhabilitation.

Objectifs opérationnels

- Prendre en compte la réglementation sécurité incendie applicable au projet de construction
- Prendre en compte la réglementation sécurité incendie applicable au projet de réhabilitation
- Appliquer les contraintes techniques réglementaires en fonction du classement des différents types de bâtiments

Public Concerné

- Architectes
- Economistes
- Chargés d'affaires
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Electriciens
- Coordinateurs SSI
- Gestionnaires de patrimoine immobilier
- Contrôleurs techniques des organismes de contrôle agréés
- Intervenants des services techniques des collectivités, des hôpitaux, des banques et assurances, de l'industrie

Durée

21.00 Heures 3 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Principes de sécurité contre l'incendie : prévention et protection

- Objectifs de la prévention incendie
- Classification des matériaux et éléments de construction en matière de comportement au feu : réaction et résistance au feu, façades vitrées, couvertures en matériaux combustibles, câbles électriques, installations techniques
- Normes françaises et européennes (Euroclasses et Eurocodes)

Textes de protection incendie

- Textes applicables aux bâtiments d'habitation, aux Établissements Recevant du Public (ERP), aux Établissements Recevant des Travailleurs (ERT), aux parcs de stationnement couverts, aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), aux immeubles de moyenne, grande et très grande hauteur (IMH, IGH, ITH) (arrêté du 30 décembre 2011 et arrêté du 7 août 2019)
- Loi ELAN, loi ESSOC
- Mesures relatives à l'évacuation des personnes en situation de handicap : aides humaines, espaces d'attente sécurisés, solutions alternatives, alarme visuelle (article GN8)

Dispositions constructives liées à la protection incendie

- Bâtiments d'habitation
- ERP du 1er groupe
- ERP du 2e groupe
- Établissements Recevant des Travailleurs (ERT), bureaux

Sensibilisation sur les IGH, ITGH et les IMH

Dispositions relatives au désenfumage et à la ventilation

- Fumées : production, mouvements, dangers
- Objectifs, principes et contraintes du désenfumage
- Techniques de désenfumage
- Désenfumage des bâtiments d'habitation
- Désenfumage des ERP (circulations horizontales, verticales, locaux, compartiments et atrium)
- Désenfumage des ERT (escaliers, locaux, compartiments)
- Désenfumage des bâtiments d'habitation collectives ; 2emes, 3emes et 4emes familles
- Protection contre l'incendie des réseaux de ventilation en habitation et ERP

Organisation et fonctionnement des commissions de sécurité

- Responsabilités et missions
- Dialogue avec les commissions de sécurité
- Modalités de recours
- Demandes de dérogation
- Mesures compensatoires

Evolutions et actualités réglementaires

- Commissions de sécurité
- Construction en bois
- Escape game
- Coworking
- Self-stokage

Mise en application

- Méthodologie
- Étude de cas concret
- Entraînement à la recherche des textes applicables aux différents types de bâtiments

Cette formation est une composante du parcours "Métier Coordinateur SSI" (Référence : S808)

Elle est également réalisée en Présentiel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports théoriques, d'exemples réels, de travaux individuels sur sites internet, d'exercices et d'études de cas d'appropriation méthodologique de recherche des textes applicables aux différents types de bâtiments.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie.

Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com